



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/53/1016
S/1999/771
9 juillet 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquante-troisième session
Points 40 et 155 de l'ordre du jour
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT
MESURES VISANT À ÉLIMINER LE
TERRORISME INTERNATIONAL

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquante-quatrième année

Lettre datée du 9 juillet 1999, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de me référer à notre note verbale datée du 11 juin 1999 ainsi qu'aux nombreuses autres lettres qui vous ont été adressées pour plaider la cause des détenus libanais incarcérés dans des camps de détention et des prisons placés sous contrôle israélien.

À l'occasion de la Journée du détenu libanais, qui sera célébrée le 14 juillet 1999, le Liban adjure une fois encore la communauté internationale de redoubler d'efforts afin d'obtenir la libération des Libanais détenus dans des camps de détention et des prisons placés sous contrôle israélien et de mettre fin aux épreuves insensées que ces prisonniers ont à subir. Ces pratiques persistantes qui sont le fait d'Israël constituent une atteinte flagrante aux règles fondamentales du droit international et du droit humanitaire et violent de façon éhontée la quatrième Convention de Genève du 12 août 1949.

Toujours à propos de cette situation tragique, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint copie d'une lettre que le Comité de suivi pour le soutien aux détenus libanais incarcérés dans des centres de détention et des prisons placés sous contrôle israélien, vous a adressée, à vous ainsi qu'à la communauté internationale, et vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 40 et 155 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim,
Représentant permanent adjoint
(Signé) Hicham HAMDAN

ANNEXE

[Original : arabe]

Appel publié par le Comité de suivi pour le soutien à la cause
des détenus libanais incarcérés dans les prisons israéliennes
le 14 juillet, Journée du détenu libanais incarcéré dans les
prisons israéliennes

Le peuple libanais et tous ceux qui dans le monde défendent les droits de l'homme célèbrent aujourd'hui, comme ils le font les 14 juillet de chaque année, la Journée du détenu libanais incarcéré dans les prisons israéliennes, adjurant la communauté internationale et tous les gouvernements du monde d'agir en vue de sauver la vie des otages libanais détenus arbitrairement au centre de détention de Khiam ainsi que dans les geôles israéliennes.

Israël détient actuellement, outre 10 Palestiniens résidents au Liban, 174 otages libanais dont 128 se trouvent au centre de détention de Khiam et 41 sont incarcérés dans les prisons de Ashdan, Eilon et Nafha, toutes trois situées en territoire israélien.

Certains des prisonniers détenus à Khiam s'y trouvent depuis plus de 14 ans. C'est le cas notamment de MM. Ghazi Al-Saghir et de Soleïman Ramadan. Ce dernier, qui a eu la jambe amputée en prison, après qu'on lui eût délibérément refusé des soins médicaux, risque aujourd'hui de subir une nouvelle amputation. Israël a refusé de libérer les deux personnes susmentionnées lors de l'échange de prisonniers qui a eu lieu le 26 juin 1998 et au cours duquel 10 détenus libanais ont été remis en liberté.

Le détenu Riyad Kalakesh qui avec le frère Adel, est emprisonné depuis 1986, souffre de dépression nerveuse chronique et son état de santé s'est détérioré au point que son père, venu lui rendre visite le 25 mai 1999, n'a pas pu le rencontrer.

Le détenu Mostafa Arabiyeh qui est emprisonné depuis 1991, est de temps à autre victime de crises cardiaques au cours desquelles il perd conscience tandis que des éclats d'obus restent logés dans son épaule. Le prisonnier Samir Kassem qui est détenu depuis avril 1989, a quant à lui perdu un oeil. Beaucoup de détenus ont vu leur état de santé s'aggraver. C'est le cas notamment de MM. Ghandi Ayyoub, Karam Mostafa, Husseïn Akil, Mostafa Tawbeh et de beaucoup d'autres.

Plusieurs des détenus sont d'un âge déjà avancé. Il s'agit notamment de MM. Mohammad Salim Katbiya (64 ans) et Ali Ghanawiyeh (60 ans) et de Mme Abdeh Malkani (70 ans) qui est la seule femme incarcérée à Khiam, où se trouvent également des prisonniers qui, à l'instar de MM. Ali Mostafa Tawbeh, Husseïn Akil et Ahmad Sadiq, étaient âgés de moins de 18 ans au moment de leur incarcération et ont grandi depuis en prison.

Le centre de détention de Khiam est un lieu d'incarcération fermé et totalement isolé du reste du monde. Il est interdit aux organisations humanitaires et aux organisations de juristes d'entrer en contact avec les

/...

personnes qui s'y trouvent détenues. C'est Israël, puissance occupante du sud du Liban, qui en contrôle et en gère le fonctionnement et qui est responsable de tout ce qui s'y passe, bien qu'il refuse de l'admettre rejetant cette responsabilité sur les milices qui lui sont alliées. Quant aux détenus incarcérés dans les prisons situées à l'intérieur d'Israël, il s'agit d'otages placés en détention administrative. Bien que certains détenus, incarcérés à la prison d'Eilon, aient fini de purger leur peine il y a maintenant 11 ans, Israël continue de les maintenir en détention, reconduisant leur mandat d'incarcération tous les six mois. C'est le cas notamment de MM. Ahmad Ammar, Bilal Darkoub, et de beaucoup d'autres prisonniers. Certains détenus ont été emprisonnés sans avoir fait l'objet d'aucune forme de jugement, tandis que d'autres ont été jugés à l'issue d'une procédure au cours de laquelle aucune des règles internationales relatives à l'instruction des procès n'a été respectée. C'est le cas notamment de M. Samir Al-Kintar, emprisonné depuis le 22 avril 1979, et condamné quatre fois à perpétuité, de M. Ali Boulhos, condamné à la prison à vie et de M. Anwar Yassin, condamné à une peine d'emprisonnement de 30 ans.

Certains détenus n'ont jamais été jugés depuis leur enlèvement et sont incarcérés dans des prisons dont l'accès est interdit au Comité international de la Croix-Rouge et où il leur est interdit d'échanger des lettres avec leurs proches. C'est le cas notamment du cheikh Abdul Karim Obeïd et de M. Mostafa Ad-Dayrani. Les jugements rendus ne sont que de pure forme et il n'existe en fait aucune différence entre ceux qui ont été jugés, ceux qui ont purgé leur peine d'emprisonnement et ceux qui sont emprisonnés sans jamais avoir été jugés. L'état de santé physique et psychologique de la grande majorité des détenus est fort préoccupant. Leur famille n'a pas le droit de leur rendre visite et ils vivent dans l'isolement le plus complet. La Haute Cour de justice israélienne a déclaré le 12 novembre 1997 que les détenus libanais étaient des otages qui constituaient une monnaie d'échange.

Le fait qu'Israël puisse légitimer, de par ses lois, la détention et la torture d'otages constitue une violation flagrante du droit international et un précédent unique en son genre. En effet, c'est la première fois dans l'histoire qu'une cour de justice donne sa bénédiction à la détention d'otages.

Les détenus libanais, aussi bien ceux qui se trouvent au centre de détention de Khiam que ceux qui sont incarcérés dans les prisons situées en territoire israélien, sont retenus en otages par Israël, en violation de tous les traités et de tous les autres instruments internationaux.

Internés, en violation de toutes les lois en vigueur, ils sont privés des droits fondamentaux énoncés dans les articles de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de la Convention internationale contre la torture.

Le Comité de suivi pour le soutien à la cause des détenus libanais incarcérés dans les prisons israéliennes, considère le centre de détention de Khiam comme un affront à l'humanité tout entière et il demande à la communauté internationale d'agir pour que :

1. Les détenus malades, très jeunes et très âgés soient immédiatement remis en liberté;

2. Tous les détenus incarcérés à la prison d'Eilon et ayant purgé leur peine d'emprisonnement soient libérés;

3. Qu'il soit mis fin aux tortures et aux sévices attentatoires à la dignité de l'homme qui sont infligés aux détenus;

4. Qu'une commission d'enquête internationale soit envoyée au centre de détention de Al-Khiam, que les officiers israéliens coupables du crime de torture soient traduits en justice, que les victimes soient dédommagées et que l'on oeuvre en faveur de leur réinsertion;

5. Que les détenus, leurs familles et leurs avocats soient autorisés à rencontrer le CICR et les organisations humanitaires;

6. Que le jugement rendu par la Haute Cour de justice israélienne qui avait considéré les détenus libanais comme des otages soit condamné et pour que cette sentence qui constitue une violation éhontée de la Déclaration universelle des droits de l'homme soit annulée;

7. Que l'on annule les jugements de pure forme et attentatoires aux droits des prisonniers qui sont des jugements iniques et contraires aux lois internationales en vigueur.

En cette journée, Journée du détenu libanais, nous adjurons toutes les consciences, tous les gouvernements et tous les régimes, toutes les organisations de défense des droits de l'homme et tous ceux qui défendent le droit à la vie et à la liberté d'expression, de lancer d'une voix forte l'appel suivant : Fermez le centre de détention de Khiam et libérez tous les otages détenus dans les prisons israéliennes.
